

Recu le



Marseille, le 28 AVRIL 2024

 Le Maire
 Frédéric Mitterrand
 Maire-Président honoraire du Sénat

Ref: 2404100287

 Madame Anne-Made d'ESTIENNE d'ORVÈS
 Présidente
 Ecole Supérieure d'Art et de Design
 Marseille-Méditerranée
 184 avenue de Laminy
 CS 708 12
 13218 MARSEILLE Cedex 9

Madame la Présidente,

Vous avez porté, dès son origine, le projet de transformation de l'Ecole municipale des beaux-arts en Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC), effectif depuis le 1er janvier 2012.

Après sept années d'existence, ce modèle a montré sa pertinence. Le statut juridique de l'établissement offre un système de gouvernance clair et efficace. Il permet la mise en place d'un mode de gestion à la fois sécurisé et souple. Il favorise le développement grâce à l'autonomie et la réactivité qu'il confère à l'établissement.

La réussite de cette expérience me conduit à souhaiter m'appuyer sur l'EPCC pour proposer aux marseillais une offre publique renforcée en matière d'enseignement artistique. Cette offre pourrait se déployer de l'initial jusqu'au supérieur et couvrir plusieurs champs artistiques : arts plastiques, musique, théâtre, danse, etc.

Dans cette perspective, je vous demande de bien vouloir étudier les conditions de rattachement à l'EPCC que vous présidez, du Conservatoire de Marseille actuellement sous statut de régime municipal.

Cette opération, en tout point similaire à celle qui fut conduite en 2011 pour l'Ecole d'Art municipale, ne devrait poser aucune difficulté juridique ou technique particulière. J'ai demandé sur ce point aux services de la Ville concernés (DAG, GEARH, DGAFMG, DEPPGE) de traiter ce dossier en priorité, et de veiller à ce qu'il soit porté auprès des organisations syndicales et du personnel.



Reçu le

2

Cette transformation requiert par ailleurs de travailler en étroite collaboration avec les services de l'Etat pour ce qui concerne le projet pédagogique et l'obtention des habilitations nécessaires. J'ai donc écrit au Ministre de la Culture et au Préfet afin de solliciter leur coopération pleine et entière ainsi que celle de leurs services.

Je sais l'intérêt que vous portez à cet ambitieux projet et vous remercie de l'implication toute personnelle que vous consacrerez à sa concrétisation. Je souhaite en effet que ce changement de statut pour le Conservatoire puisse être effectif au 1er janvier 2024.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, en l'assurance de ma considération distinguée.

Jean-Claude GAILLON

Jean-Claude GAILLON

